Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260330-PV132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES

BUREAU DU CASDIS

SEANCE DU **30 MARS 2026**

P.V. n° 132
Dossier n° 2 : Demande d'autorisation de signer la convention de collaboration avec le SIS de la Haute-Corse

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-27,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne – PV n° 117-4 en date du 16 juillet 2021 relative aux délégations attribuées au Bureau par le Conseil d'administration,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, relatif à la demande d'autorisation de signer la convention de collaboration avec le SDIS de la Haute Corse,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver la convention de collaboration avec le SDIS de la Haute Corse pour l'accueil de trois caporaux ;**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.**

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU